

## DELEGATION DE SIGNATURE

**Le Président directeur général de l'Agence nationale de la recherche,**

*Vu le décret n° 2006-963 du 1<sup>er</sup> août 2006 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Agence nationale de la recherche, modifié par décret n° 2014-365 du 24 mars 2014 ;*

*Vu le décret du Président de la République en date du 8 décembre 2017 nommant Monsieur Thierry DAMERVAL en tant que Président Directeur Général de l'Agence nationale de la recherche ;*

*Vu le contrat de travail du 01 janvier 2015 portant nomination de Madame Christel FRANCIUS au poste de gestionnaire budgétaire au pôle budget exécution budgétaire de l'Agence nationale de la recherche ;*

*Vu le contrat de travail du 1<sup>er</sup> juin 2022 portant nomination de Madame Christel FRANCIUS au poste de chargée de contrôle financier à la Direction du Conventionnement et du Financement de l'Agence nationale de la recherche*

**Décide :**

**Article 1 :** Délégation est donnée à Madame Christel FRANCIUS, chargée de contrôle financier au sein de la direction du conventionnement et du financement de l'Agence Nationale de la Recherche, à l'effet de signer au nom du Président directeur général de l'Agence Nationale de la Recherche :

- Les actes relatifs à l'engagement, à la liquidation et à l'ordonnancement des dépenses imputées sur le budget dans le cadre des appels à projets, dans la limite de 100 000 euros, hors signature des conventions attributives de subvention et de leurs avenants.

**Article 2 :** Cette délégation est applicable à compter du 1er juin 2022

Paris, le 1<sup>er</sup> juin 2022

Thierry Damerval